

Le Ripierrois

journal municipal



Nos sentiers

Septembre 2026

Bonne lecture!

Table des matières

Table des matières, heures, coordonnées, parutions	2
Les gens de chez nous	3
Mot du maire	4
Séance du conseil en bref	5-6
Avis public	7
Faits saillants	8
Urbanisme	9
Service incendie	10
Récolo	11
Vie communautaire	12
Les loisirs et culture de R-A-P	13-14
Chronique de la FADOQ	15
Babillard	16
Concours de dessin d'Halloween	17
Bottin des numéros utiles	18
Calendrier des activités	19

Heures d'ouverture des bureaux

Lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 00

830, rue Principale, Rivière-à-Pierre, G0A3A0 418-323-2112

Prochaine date de parution

30 octobre 2026 | date de tombée 23 octobre 2026

Les gens de chez nous

La Municipalité de Rivière-à-Pierre est fière de partager avec vous le projet de classe nature vécu au quotidien par les enfants de notre village, à notre belle école!

Grâce à ce projet, nos jeunes ont la chance d'apprendre autrement, dans un environnement original, inclusif et directement en contact avec la nature. Une belle façon de découvrir, d'explorer et de développer leurs apprentissages tout en profitant de la richesse de notre milieu naturel.

Nous sommes heureux de mettre en lumière cette belle initiative qui contribue à faire de notre communauté un endroit où il fait bon grandir et apprendre!

Bravo pour votre beau travail !



Sur le chemin du bonheur,

Les élèves de 4e, 5e et 6e années de la classe de madame Priscilla ont réalisé un projet d'art et d'écriture en lien avec le livre : Sur le chemin du bonheur. Ils ont écrit sur des affiches des pensées positives.

Dès le 12 octobre, la population est invitée à découvrir les quatorze messages accrochés aux arbres lors de leur promenade aux Chutes de la Marmite.

Bonne découverte!

Mot du maire



Mot du maire

Budget RECOLO 2027

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous avez peut-être entendu parler d'une hausse importante du budget de RECOLO pour 2027. Je souhaite donc profiter de ces quelques lignes pour vous expliquer simplement ce que cette hausse représente pour Rivière-à-Pierre et les raisons qui l'expliquent.

RECOLO est la régie intermunicipale responsable de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de la MRC de Portneuf. Elle assure notamment la collecte des déchets et des matières recyclables, ainsi que le service de vidange des installations septiques.

Pour notre municipalité, notre quote-part passera de 135 138,23 \$ en 2026 à 176 538,59 \$ en 2027, une augmentation de 41 400,36 \$, soit 30,64 %.

Cette hausse s'explique notamment par le déficit d'environ 2 M\$ enregistré en 2025. Afin d'éviter une augmentation trop importante en 2026, RECOLO avait alors utilisé une partie de son surplus accumulé pour absorber ce déficit. Cette façon de faire a permis de limiter la hausse temporairement, mais elle ne pouvait évidemment pas se poursuivre indéfiniment.

À cela s'ajoutent le remboursement d'un règlement d'emprunt de 1,5 M\$ pour des camions et des équipements, une hausse d'environ 600 000 \$ des dépenses d'exploitation, notamment pour le carburant, les assurances et le traitement des matières, ainsi que les coûts liés à la nouvelle convention collective des employés.

Le conseil d'administration de RECOLO, auquel je siège, a donc choisi pour 2027 de présenter un budget qui reflète davantage le coût réel des services, plutôt que de continuer à puiser dans les surplus.

Il y a aussi une responsabilité qui nous appartient collectivement : mieux nous recyclons, moins nous envoyons de matières à l'enfouissement. Les matières recyclables peuvent être récupérées et valorisées, alors que l'enfouissement représente essentiellement un coût. Chaque geste compte donc dans la maîtrise des coûts liés à la gestion de nos matières résiduelles.

Enfin, RECOLO n'est qu'une des quotes-parts que doit assumer la Municipalité. La MRC de Portneuf, la Sûreté du Québec et les différents services régionaux représentent également une part importante de notre budget.

Lorsque plusieurs de ces coûts augmentent simultanément, l'impact devient important pour une petite municipalité comme la nôtre.

Notre responsabilité sera donc de regarder avec rigueur les dépenses sur lesquelles nous avons réellement un contrôle afin de limiter autant que possible l'impact de l'ensemble de ces hausses sur les contribuables.

Je continuerai de vous informer clairement de l'évolution de la situation à mesure que nous avancerons dans la préparation du budget 2027.

Daniel Cauchon, maire

Séance du conseil en bref

Décisions du conseil municipal - SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2026

Le conseil municipal a adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2026.

1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2026

Le conseil a approuvé la liste des dépenses du mois d'août 2026, totalisant 95 288,83 \$.

1.7 Étude de faisabilité des systèmes de chauffage de l'église et du presbytère – Sélection de la firme BPA et demande d'aide financière au programme ÉcoPerformance

Le conseil a retenu la firme BPA pour réaliser une étude de faisabilité des systèmes de chauffage de l'église et du presbytère, au coût de 19 250 \$ avant taxes, sous réserve de l'obtention d'une aide financière. Une demande d'aide financière pouvant atteindre 10 000 \$ sera déposée dans le cadre du programme ÉcoPerformance.

1.8 Convention de gestion – Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP)

Le conseil a approuvé une convention de gestion avec l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour l'immeuble situé au 590, rue Principale. La convention, d'une durée de trois ans, sera en vigueur du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029, avec des frais de gestion correspondant à 14 % des revenus de location.

1.9 Programme de supplément au loyer (PSL) – 590-606, rue Principale

Le conseil a autorisé l'intégration d'un logement situé au 590-606, rue Principale au Programme de supplément au loyer afin de favoriser l'accès à un logement abordable. L'OMHGP sera responsable des démarches nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion du programme.

3.1 Octroi de contrat – Travaux de drainage sur l'avenue Delisle, secteur du 475

Le conseil a accordé à Transport Alain Carrier inc. un contrat de 6 700,70 \$ avant taxes pour des travaux visant à améliorer le drainage et l'écoulement des eaux dans le secteur du 475, avenue Delisle.

3.2 Acquisition d'équipements de sécurité pour le travail en espace clos

Le conseil a autorisé l'acquisition et l'installation d'équipements de sécurité destinés aux employés municipaux appelés à effectuer des travaux dans des puits. Le coût est de 6 844,70 \$ avant taxes, auquel s'ajoutent les frais de transport.

3.3 Modification au contrat – Travaux d'enrobé bitumineux sur divers segments du territoire municipal

Le conseil a autorisé l'ajout de travaux d'enrobé bitumineux pour un montant maximal de 7 670 \$ avant taxes, portant la valeur maximale du contrat avec Asphalte St-Ubalde inc. à 93 552,06 \$ avant taxes.

4.1 Demande de modification au règlement de zonage 435-14 – Lot 5 648 025, zone Fo-14

Le conseil a refusé la demande de modification au règlement de zonage visant à permettre des activités d'entreposage sur le lot 5 648 025. La décision tient notamment compte de la vocation forestière du secteur et des orientations d'aménagement applicables.

Séance du conseil en bref

4.2 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – 370, rue des Sables

Le conseil a autorisé l'occupation temporaire du domaine public pour des travaux d'excavation, sous certaines conditions. Avant le début des travaux, un plan de sécurisation, une confirmation signée par un ingénieur ainsi que les permis et autorisations requis devront être transmis à la Municipalité.

5.1 Programmation des loisirs 2026-2027 – Personnes désignées – Assurance responsabilité civile

Le conseil a autorisé la désignation des personnes appelées à agir comme animateurs ou entraîneurs dans le cadre de la programmation des loisirs 2026-2027. Ces personnes seront ajoutées à la couverture d'assurance responsabilité civile de la Municipalité.

5.2 Acquisition d'un logiciel de gestion des inscriptions – Qidigo

Le conseil a autorisé l'acquisition d'une licence annuelle de Qidigo au coût de 1 500 \$ plus taxes, incluant le logiciel, la formation et le soutien technique. Le coût de la plateforme sera récupéré auprès des utilisateurs par l'ajout d'un frais d'administration aux inscriptions.

6.1 Adoption du règlement numéro 559-26 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 afin d'autoriser les activités liées à l'acériculture à l'intérieur de la zone commerciale C-2

Le conseil a adopté, sans changement, le règlement numéro 559-26 afin d'autoriser les activités liées à l'acériculture dans la zone commerciale C-2. Aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai prévu.

Le présent document est diffusé à titre informatif afin de présenter un résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 août 2026. Il ne remplace pas le procès-verbal officiel, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal. En cas de divergence entre le présent résumé et le procès-verbal adopté, ce dernier prévaut.

Pour de plus amples informations, consultez notre site internet
<https://riviereapierre.com/la-municipalite/proces-verbaux>

Vos élu.e.s



Cindy Cantin
Poste 1
poste1@riviereapierre.com



Daniel Tremblay
Poste 2
poste2@riviereapierre.com



François Bélanger
Poste 3
poste3@riviereapierre.com



Jacquelin Goyette
Poste 4
poste4@riviereapierre.com



Sylvain Landry
Poste 5
poste5@riviereapierre.com



Cynthia Vigneault
Poste 6
poste6@riviereapierre.com



Daniel Cauchon
Maire
daniel.cauchon@riviereapierre.com

Avis Public



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 octobre 2026, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 409 rue du Lac Vert (lot # 6 553 009). La demande de dérogation mineure vise à :

- Permettre l'implantation d'un chalet avec une marge de recul avant de 6 m, soit une dérogation de 1 m par rapport à la marge de recul avant minimale de 7 m prescrite à la sous-section 6.2.2.1 du Règlement de zonage no 435-14 pour la zone Rv-8.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com

Donné ce 14 septembre 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Geneviève Hamelin



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 octobre 2026, à 19 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur un territoire non cadastré appartenant à Solifor, dans la zone 34135-11, secteur du lac Simard.

La demande de dérogation mineure vise à :

- Autoriser l'implantation d'un chalet de chasse d'un étage et demi d'une superficie au sol de 130 m², soit une dérogation de 30 m² par rapport à la superficie au sol maximale de 100 m² prescrite à l'article 20.2.2.3 du Règlement de zonage no 435-14 pour un chalet de chasse comportant un étage et demi.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com.

Donné ce 28 septembre 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Geneviève Hamelin



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 octobre 2026, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 600 Petit Lac à la Meule (lot # 5 222 611). La demande de dérogation mineure vise à :

- Régulariser l'implantation d'un chalet déjà construit (permis # 2017-070) avec une marge de recul avant de 8.75 m, soit une dérogation de 1.25 m par rapport à la marge de recul avant minimale de 10m prescrite à la sous-section 6.2.2.1 du Règlement de zonage no 435-14 pour la zone Rv-23.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com

Donné ce 14 septembre 2026.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Geneviève Hamelin

Nous vous invitons à consulter régulièrement les avis publiés sur notre page Web afin de rester informés des nouvelles et des informations importantes de la Municipalité.

www.riviereapierre/service-aux-citoyens/avis-public

Faits saillants

FERMETURE

Sentier du LAC CLAIR



Du 19 septembre 2026

au 4 octobre 2026

et

Du 10 octobre 2026

jusqu'à nouvel ordre



Urbanisme

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avant de commencer vos travaux d'automne, pensez à l'urbanisme!

L'automne est souvent une période idéale pour réaliser certains travaux à la maison : refaire une terrasse, installer une clôture, modifier un bâtiment, aménager son terrain ou encore procéder à certains travaux d'entretien.

Avant de commencer, un petit réflexe peut toutefois vous éviter bien des démarches ou des surprises : vérifier auprès de la Municipalité si un permis ou un certificat est nécessaire.

Selon la nature et l'emplacement des travaux, certaines interventions peuvent nécessiter une autorisation municipale.

C'est notamment le cas pour plusieurs travaux de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de modification d'un bâtiment.

Des règles peuvent également s'appliquer à certains travaux réalisés sur un terrain, comme l'installation d'une clôture, l'aménagement d'une terrasse, des travaux de remblai ou de déblai, l'abattage d'arbres ou certains travaux à proximité d'un cours d'eau.

Pourquoi vérifier avant de commencer? Parce qu'un projet qui semble simple peut parfois être soumis à des normes particulières selon le secteur où se trouve votre propriété. Une vérification rapide auprès de la Municipalité peut donc vous permettre de partir votre projet du bon pied et d'éviter d'avoir à modifier des travaux déjà réalisés.

Vous avez un projet en tête? N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme avant de commencer vos travaux. Nous pourrions vous informer sur les démarches à prévoir et vous aider à déterminer si une autorisation est requise.

Que votre projet soit petit ou plus important, prendre quelques minutes pour vous informer peut faire toute la différence!

Un doute? Un projet? Pensez urbanisme avant de commencer!

POUR JOINDRE
L'URBANISME



Adélita Pandini
permis@riviereapirre.com
418-323-2112 poste 24



Service incendie



Parlons prévention – Créosote

Saviez-vous que la créosote est un dépôt croûteux formé par la fumée montant dans la cheminée et qui peut s'enflammer lorsqu'il y a accumulation ? Afin d'éviter un futur feu de cheminée, voici quelques conseils à prendre en considération :

- Utilisez du bois sec , celui-ci prend feu plus rapidement, brûle mieux et dégage moins de fumée que le bois vert qui contribue grandement à la formation de créosote.
- Vérifiez régulièrement la cheminée et le tuyau de raccordement pour déterminer le rythme d'accumulation de la créosote.
- Nettoyez la cheminée ainsi que le tuyau de raccordement lorsque les dépôts deviennent visibles et adhèrent au chemisage de la cheminée.
- L'utilisation d'un appareil de chauffage au bois de haute efficacité, une installation conforme et des techniques de chauffage appropriées diminuent considérablement les risques de feu de cheminée.

Maintenant que vous savez, aidez-nous à faire diminuer les feux de cheminée sur notre territoire en utilisant les bons combustibles et en nettoyant bien votre installation.

Parlons prévention – Ramonage

Savez-vous que chaque année, au Québec, plus de 1 100 feux de cheminée surviennent en moyenne ? La période des grands froids arrivant peu à peu à nos portes, votre service incendie tient à vous rappeler l'importance de faire effectuer l'entretien annuel de votre appareil de chauffage et de ses composantes par un professionnel du domaine.

Pourquoi ramoner ?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet également :

- 👉 De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs ;
- 👉 D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée ;
- 👉 D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible ;
- 👉 De déceler, pour le professionnel de ramonage, la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Maintenant que vous êtes informés, il est grand temps de prendre rendez-vous avec un professionnel du domaine.

Service Incendie Secteur Est de Mékinac



Lac-aux-Sables



Notre-Dame-de-Montauban



Rivière-à-Pierre

Récolo

GUIDE DES COLLECTES

Faire le bon geste n'a jamais été aussi simple! 

Que ce soit pour le bac de récupération, le bac brun des matières organiques, les déchets ultimes, les écocentres ou les collectes spéciales, le Guide des collectes vous accompagne tout au long de l'année et répond à vos questions sur la bonne façon de disposer de vos matières. Ce mois-ci, on vous parle de matières résiduelles et de l'écocentre : quoi y apporter, comment bien trier et quelques trucs pour mieux gérer nos déchets.

DÉCHETS ULTIMES



Seulement 4 % de vos déchets sont des déchets ultimes. Voici les matières acceptées :

✓ OBJETS DIVERS

- ampoule à filament standard (incandescente et halogène)
- cartable
- cendre refroidie
- charpie de sècheuse
- cire ou chandelle
- couche
- cure-oreilles, coton-tige, ouates, tampon démaquillant
- diapositive
- feuille d'assouplisseur
- feuille de rouleau anti-peluches
- ficelle
- filtre à air, filtre à eau
- gant de latex
- gomme à mâcher
- lame et rasoir jetable
- lingette/chiffon de nettoyage jetable
- maquillage périmé
- mégot de cigarette
- nappe en vinyle
- Styromousse (emballage de meuble, emballage de produits électroniques)
- Textile souillé ou déchiré
- Vêtement qui n'est plus utilisable

✓ VITRE ET CÉRAMIQUE

✓ PLANTES EXOTIQUES NUISIBLES

- Plante exotique envahissante (Berce du Caucase, renouée japonaise, phragmite, salicaire pourpre, myriophylle à épis, Impatiante de l'Himalaya)

LES RÉSIDUS DANGEREUX

Tous les résidus domestiques dangereux (RDD) doivent obligatoirement être acheminés à l'écocentre. Il peut être dangereux de les placer dans les bacs, notamment pour la sécurité de nos employés, en plus de contaminer toutes les matières contenues dans le camion dans lequel ils sont transvidés.

Voici une liste non exhaustive des RDD : Piles et batteries, cire, colle, combustible à fondue, diluant à peinture, antigel, aérosols (insecticide, huile, mousse isolante, etc.) poudre à récurer, chlore, piles, peroxydes, pesticides, détartrants, eau de javel, nettoyeurs, ammoniaque, acides, bases, combustibles, mercure, etc.

ÉCOCENTRE



Voici les matières que vous pouvez apporter à l'écocentre :

✓ DIVERS

- Petit appareil mécanique
- appareil électrique
- électroménager
- matériel électronique et informatique
- meuble et matelas
- pneus
- récupération de la tubulure d'érablière



✓ RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

- Pile et batterie
- cire, colle
- Diluant à peinture, antigel, aérosol
- Chlore, peroxyde, pesticide
- Eau de javel, comburant, mercure, etc.

✓ REBUS DE CONSTRUCTION (CRD)

- Bois naturel, peint ou traité
- Fenêtre, porte, gypse, plâtre
- Toilette, lavabo, meuble, céramique
- Bardeau d'asphalte, laine minérale

✓ PEINTURE, HUILE, PROPANE



✓ MATÉRIAUX GRANULAIRES

- Brique, béton, asphalte
- Gravat, roche (maximum 30 cm de diamètre)
- Sable, granulat, pierre concassée, terre non contaminée

✓ RÉSIDUS VERTS

✓ MÉTAUX, VERRE, PLASTIQUE



Avant de se déplacer vers votre écocentre, voici les informations à savoir :

- Vérifiez les matières acceptées à votre écocentre et les heures d'ouverture
- Apportez une preuve de résidence
- Triez les matières par catégorie pour accélérer le processus sur place

Vie communautaire

Activité à venir



Parlons Nature



Halloween – Distribution de bonbons

Vous prévoyez distribuer des bonbons aux petits monstres le 31 octobre prochain?

Nous invitons les résidents qui souhaitent participer à communiquer avec la Municipalité afin que nous puissions faire connaître les résidences participantes aux familles et aux enfants qui partiront à la récolte de bonbons.

 Si vous participez, faites-nous signe!

agent@riviereapierre.com

22 oct.- oiseau de proie

19 nov.- dynamiques microbiennes des forêts en réchauffement climatique

21 janv.- Poisson d'ici

25 fév.- les plantes tinctoriales

25 mars-tout sur les ours

22 avril- iNaturalist



Festival du chasseur de Rivière-à-Pierre

Le 27 et 28 novembre 2026

PROGRAMMATION

<u>27 novembre</u>		<u>28 novembre</u>
Exposants		Animation
Soirée de films de chasse		Mesurage de panache
Service de bar		Souper - soirée

RESTEZ À L'AFFÛT! LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE SERA DÉVOILÉE TRÈS BIENTÔT!

Activité à l'église

 Bingo – Salle communautaire, le 3 octobre à 19 h 00
Messe – Église, Les 11 et 25 octobre à 11 h 15

Coup de coeur
de Marie 



Les loisirs et culture de R-A-P



La Municipalité est à la recherche de bénévoles souhaitant s'impliquer dans le comité d'organisation du spectacle JAZZ-LIN.

En collaboration avec d'autres municipalités, nous mettrons sur pied un comité organisationnel afin de contribuer à la préparation et à la réalisation de ce beau projet. ✨

Invitation à la marche en sentier

👟 UNE DERNIÈRE MARCHÉ AVANT LA FERMETURE DES SENTIERS! 🍁

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour une marche dans nos sentiers avant leur fermeture pour la saison.

Profitons ensemble des belles couleurs d'automne, de l'air frais et de nos magnifiques paysages! 👟 🍁

📅 **Date : 8 octobre 2026**

🕒 **Heure : 13 h 00**

📍 **Point de départ : Chute de la Marmite**

On vous attend pour marcher ensemble! 🍁 👟

Les loisirs et culture de R-A-P

CONNAISSEZ-VOUS BIEN RIVIÈRE-À-PIERRE?

1. Quel était le nom de Rivière-à-Pierre à ses débuts?

- A) Canton de Portneuf
- B) Mission Canton Bois
- C) Village de la Pierre

2. En quelle année le chemin de fer a-t-il atteint Rivière-à-Pierre?

- A) 1875
- B) 1885
- C) 1895

3. Quelle industrie a commencé à se développer à Rivière-à-Pierre vers le milieu des années 1880 et demeure emblématique de la municipalité?

- A) L'industrie du granite
- B) L'industrie textile
- C) L'industrie laitière

4. En quelle année la municipalité de Canton Bois a-t-elle officiellement pris le nom de Municipalité de Rivière-à-Pierre?

- A) 1928
- B) 1938
- C) 1948

5. Quel bâtiment de Rivière-à-Pierre, construit en 1947, abrite aujourd'hui le Centre d'interprétation du granite?

- A) L'ancienne gare
- B) La tour à feu
- C) Le collège Saint-Georges

6. Quel site naturel de Rivière-à-Pierre abritait autrefois un barrage hydroélectrique?

- A) Les Chutes de la Marmite
- B) Le lac Vert
- C) Le secteur Colbert

Restez attentif : les réponses vous seront révélées dans l'édition suivante.

Chronique de la FADOQ

Souper Halloween Western

🤠 SOIRÉE WESTERN 🤠

Sortez vos chapeaux, vos bottes et vos accessoires western! Déguisez-vous ou ajoutez une touche western à votre tenue pour participer à notre soirée.

🎵 Au programme : musique country, bonne bouffe et prix de participation pour les personnes déguisées!

📅 17 Vendredi 30 octobre 2026 à 17 h 30

📍 Salle municipale

💰 Coût : 25 \$ par personne

🍴 Au menu :

- Trempette de légumes
- Côtes levées
- Salade de chou
- Frites
- Gâteau et crème glacée
- Thé et café



Inscription jusqu'au 23 octobre auprès
d'Édith Boivin, 581-658-8828 ou editha39@hotmail.com

🥃 IMPORTANT : N'oubliez pas d'apporter votre whisky!
Enfilez vos plus beaux habits de cowboy et venez passer
une soirée sous le thème western! 🤠🎵

Conférence "Parlons Nature"

Une prochaine conférence sur les oiseaux de proie sera donnée par Mme Josianne Brouillard.

Le jeudi 22 octobre 2026 de 19 h à 20 h.

À la salle municipale.

C'est gratuit! Emmenez un ami.



Consultez sur le site web de l'activité: ' parlons-nature.ca ' pour connaître les détails de la programmation à venir bientôt
Les conférences de 2025-2026 sont aussi disponibles sur ce site.

Pour information et commentaires, contactez Chantal Hamel à 581 700-1704 ou g.mosseae@gmail.com.

Babillard

CTRP
Corporation de transport
régional de Portneuf

NAVETTE OR 2026

Transport collectif –
intermunicipal et interrégional

**DÉPART AU
PARC LACROUZETTE**
1 fois par mois !

DÉPART À 8h | **RETOUR VERS 16h30**

LES MERCREDIS :

- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 11 novembre
- 9 décembre

2 ARRÊTS POSSIBLE :

- CENTRE D'ACHAT (PLACE LAURIER)**
- VIEUX QUÉBEC**

RÉSERVER VOTRE PLACE :
418-337-3686

Nous avons des billets à la municipalité.

4.50\$ si vous achetez à l'avance

5\$ comptant le matin même

M A R C H É BONICHOIX

Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre

OFFRE D'EMPLOI

Assistant(e)-gérant(e)

Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre

La Coopérative est à la recherche d'une personne dynamique, fiable et ayant le sens du service à la clientèle pour se joindre à son équipe.

Nous offrons :

Poste permanent (32 à 35 h/semaine)

Salaire de 18 \$ à 21 \$/h, selon l'expérience

Formation rémunérée

Milieu de travail humain et collaboratif

Disponible une fin de semaine sur deux.

Profil recherché :

Expérience en commerce de détail (un atout), autonomie, esprit d'équipe, sens de l'organisation et disponibilité une fin de semaine sur deux.

✉ Faites parvenir votre candidature à Maryse Pleau : cooprap@telus.net

Joignez-vous à une équipe accueillante et contribuez à un service essentiel pour notre communauté!



Collecte de goupilles

Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb poursuivent leur collecte de goupilles de canettes afin de soutenir leurs oeuvres communautaires.

Conservez et remettez vos goupilles de canettes en aluminium.

Chaque petit geste compte!

Dépôt des goupilles au bureau de la municipalité.

Merci de votre générosité!

Points de distribution – Le Ripierrois

- COOP Bonichoix
- Bureau municipal
- Auberge chez Zachary

Écocentre

Les heures d'ouverture sont :

Dimanche, mardi et jeudi
8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

Concours d'Halloween



 CONCOURS DE DESSIN D'HALLOWEEN 

La Municipalité vous lance un défi! Qui réalisera le plus beau... ou le plus effrayant dessin d'Halloween?  

À gagner : une citrouille bien remplie! 

 17 Date limite pour participer : 29 octobre 2026

À vos crayons ! Laissez libre cours à votre imagination !

Bottin des numéros utiles

Service	Numéro
Municipalité de Rivière-à-Pierre	418 323-2112
Association des chalets	418-561-2382
Bibliothèque municipale	418 323-2112 poste 27
Bureau de poste	418-323-2401
Caisse Desjardins	418-337-2218
Centre culturel et patrimonial de R-A-P	418-323-2331
CLSC / Centre de santé / Prise de RDV	418 337-4611 / 418-666-7525
Club de carte	418-323-2489
Comité artisanat	418-476-3063
Comité cuisine gourmande	418-575-1398
COOP Bonichoix	418-323-0101
École primaire	418 323-2101
FADOQ - Section locale	581-658-8828
Hydro-Québec (pannes)	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Loisirs et culture	418 323-2112 poste 27
Office municipal d'habitation	418-284-0016
OTJ	418-323-2930
Service incendie (non-urgence)	818-529-1222 / 418-507-4282
Sûreté du Québec - poste MRC	310-4141
Urgence (police, incendie, ambulance)	911
VIA Rail	1-888-842-7245

Calendrier des activités

Octobre 2026

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2  	3 	4
5	6 	7	8  MARCHÉ AU SENTIER	9  	10	11 
12	13  	14	15	16  	17	18
19	20 	21	22	23  	24	25 
26	27 	28	29	30    SOUPER FADOQ 	31 	

Légende



Compost



Poubelle



Recyclage



Messe



Séance du
conseil



Bibliothèque



Sortie du journal municipal



Heures d'ouverture
Les mardis de 13 h 30 à 14 h 30



Heures d'ouverture
Tous les jours de 8 h 30 à 18 h 30



Heures d'ouverture
Tous les jours de 9 h 00 à 16 h 00

Rivière-à-Pierre une histoire de



Merci

418 323-2112 | Municipalité de Rivière-à-Pierre | riviereapierre.com